



## **Déclaration liminaire intersyndicale**

### **NAO Enseignement agricole privé 2021**

#### **Vendredi 22 octobre 2021**

Ouvrir des négociations annuelles obligatoires dans une branche et fixer un calendrier précis et resserré, sont des étapes ordinaires de la vie paritaire. Il faut cependant dire que les années précédentes, avec des calendriers qui s'éternisaient, avec la dénonciation de la convention collective, avec l'annulation des arrêtés de représentativité puis la situation sanitaire... ces années resteront comme des années noires du dialogue social paritaire. Le déroulement de la NAO prend donc, par le simple fait d'aboutir, un petit parfum de satisfaction.

Que le collège employeur et le collège salarié fassent des propositions, et qu'elles soient argumentées et discutées, est aussi dans la logique de l'exercice. Les années précédentes sont sur ce point également un très mauvais souvenir. Le simple fait que la FFNEAP ait fait une proposition construite, mixant la valeur du point et le format « prime de pouvoir d'achat », que cette proposition ait un peu évoluée en fonction des échanges, permet aussi de ne pas perdre complètement espoir.

Que la FFNEAP ait accepté une mise à jour des indices dépassés par le SMIC, et devenus complètement obsolètes, est un bon signe qui confirme que la future convention collective devra intégrer un mécanisme empêchant cette obsolescence programmée et ce gommage de l'ancienneté. Peut-on se permettre au sein de notre branche et dans une convention collective que vous souhaitez « moderne » et « flexible », ne pas prendre en compte l'augmentation du SMIC comme indicateur.

Pour autant, les signaux ne sont pas au vert, loin s'en faut.

Il y a tout d'abord un clignotant rouge, alarmant. C'est la non proposition, non évolutive, du GOFPA. A ce stade des négociations il n'est plus nécessaire d'en dire plus. Nous ne pouvons être qu'en désaccord avec la réponse apportée par le GOFPA aux attentes des salariés et en désaccord aussi avec une argumentation qui nie toute responsabilité à la branche. Argumentation qui se répète depuis plusieurs années. A ce jour nous sommes toujours en attente du projet de PV de désaccord précisant l'argumentation de cette non-proposition. Car il y a bien désaccord.

Concernant la proposition FFNEAP, nous aurions toutes les raisons syndicales de la refuser mais nous répondons au nom des salariés qui vont voir enfin leur salaire s'approcher du point de dégel (même si la température ne se réchauffe que d'un petit 0,3 degrés...). Nous répondons au nom de ceux qui n'ont pas eu de primes depuis 3 ans, qui vont enfin pouvoir être traités presque comme les autres. Nous signerons donc l'accord NAO 2021.

Pourtant nous nous alarmons des signes très négatifs données aux salariés et aux organisations syndicales par cette négociation.

- Alors qu'un accord de rapprochement CNEAP/GOFPA avait été signé, et alors que le collège des employeurs dit faire tout son possible pour arriver à une convention collective unique, vous n'avez pas été capables de faire une proposition commune, nous obligeant, malgré nous à signer deux PV différents, avec deux réponses différentes. Comment comprendre ce signe que l'on soit salarié d'un établissement ou négociateur en CPPNI ?
- Alors que les dernières années, pour toutes les raisons évoquées en début de cette déclaration, les conditions ont été éprouvantes pour les salariés (comme pour les élèves, les familles, ou les établissements et leur direction), un geste plus significatif était attendu mais ne s'est pas produit. Comment comprendre ce signe, que l'on soit salarié d'un établissement ou négociateur en CPPNI . ?
- Alors que dans le cadre de ces négociations, nous vous avons alertés sur les chiffres de l'inflation, sur la perte de pouvoir d'achat des salariés de la branche depuis plusieurs années....

Alors que nous avons évoqué ensemble, et souvent d'un commun accord, la question de l'attractivité de la branche et de son impact sur le recrutement des salariés dans nos établissements...

Alors que l'actualité sociale a bruyamment confirmé nos propos avec la publication de l'inflation, avec la revalorisation inédite du SMIC de +2,2 % malgré un mécanisme excessivement prudentiel, avec des modifications sectorielles tout à fait inhabituelles (comme la revalorisation des grilles de l'ensemble des personnels soignants, ou les + 15 % pour les employés du secteur associatif de l'aide et des soignants à domicile...)...

Vous vous êtes arcbutés sur le chiffre initial de 0,3% en total décalage avec la réalité salariale actuelle et sans prendre en compte le cumul des années sans revalorisation. Comment comprendre ce signe, que l'on soit salarié d'un établissement ou négociateur en CPPNI . ?

- Alors que nous abordons en C(M)PPNI la question des rémunérations et que vous aviez pris l'engagement que la nouvelle convention garantira une vraie revalorisation des salaires tout au long de la carrière, vous nous démontrer encore une fois que ces questions sont toujours un point bloquant, que les établissements ne veulent pas, ou ne peuvent pas, valoriser ce paramètre au niveau de la branche, même pour les quelques mois de survie qu'il reste aux grilles actuelles. A ce sujet, les projections que nous faisons avec les éléments communiqués à ce jour nous inquiètent sur les ambitions des futures rémunérations des salariés dans la branche.

Les inquiétudes sont largement partagées dans nos établissements, cette NAO n'est pas venue nous rassurer.

Nous vous remercions de votre attention.